



Présidence

NOUVELLE CALEDONIE

**ASSEMBLEE DE LA
PROVINCE NORD**

Présidence

B.P.41 – 98860 KONE

Tel. : 47.71.40

Fax : 47.23.35

E-mail : presidence@province-nord.nc

Koné le 10 août 2023

COMMUNIQUE DU PRESIDENT DE LA PROVINCE NORD

Les évènements survenus à l'entrée du site SLN de Doniambo le 3 août dernier ont suscité beaucoup de réactions, et dont certaines mettant en cause la Province Nord et notamment de la part de certains responsables politiques loyalistes et plus subtilement par le DG de la SLN qui évoque un drame vécu collectivement du fait de l'absence d'autorisation d'exploiter.

Ces accusations grossières m'obligent de nouveau, à rétablir les faits et les responsabilités qui ont conduit à cette situation qui a frôlé le drame jeudi dernier.

Je vais me répéter car je l'ai déjà exprimé dans mon communiqué du 25 avril 2023.

La SLN-Eramet, avec l'appui de la SONAREP et de la commune de Poum, a décidé seule de déployer dès 2019, son nouveau modèle d'exploitation et ouvert des chantiers sur le massif de Poum sachant pertinemment qu'elle ne disposait pas de toutes les autorisations administratives requises.

Ainsi et après avoir exporté 2,6 millions de tonnes humides de minerai depuis Poum entre avril 2019 et décembre 2022, elle ne peut pas décemment se réveiller en janvier 2023 et déplorer l'absence d'autorisation d'exploiter.

L'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui ces protagonistes résulte bien de leurs responsabilités propres, chacune pour ce qui la concerne : la SONAREP pour sa gestion ... et la Société SLN, pourvoyeuse d'activités et de contrats, organisatrice des séquences minières, et qui s'est soudainement retrouvée à cours de périmètres autorisés en janvier 2023.

Impensable mais c'est arrivé !

Inavouable pour l'intéressée qui préfère se défausser sur l'autorité administrative et la Province Nord.

La SLN ne peut pas déceimment clamer aujourd'hui qu'elle vit collectivement un drame quand il s'avère qu'elle a elle-même contribué à ce drame en s'abstenant de s'acquitter de ses obligations réglementaires, notamment entre 2020 et 2021.

Je conteste l'analyse du Directeur Général de la SLN selon laquelle il y a deux sujets distincts, celui de la SONAREP d'un côté et celui de la préservation de l'emploi prétendument liée à l'absence d'autorisation d'exploiter, de l'autre.

Pour moi, il n'y a qu'un seul sujet, celui de la responsabilité dans la conduite du nouveau modèle d'exploitation que la SLN-Eramet a vendu en 2019 dans les conditions réglementaires que j'ai évoquées précédemment, à la SONAREP et autres sous-traitants locaux, à la mairie de Poum et aux populations de Poum.

Aussi et au-delà des relations contractuelles entre la SLN et la SONAREP qui ne me concernent pas, et pour répondre aux questionnements insistants des populations de Poum, j'ai décidé de convoquer à Poum, le comité local d'information récemment créé à la demande de Mme la Maire, ce afin de bien remettre les choses et chacun à sa place.

J'assume mes responsabilités et je reste opposé à l'exportation de minerai brut, et à fortiori de la part des métallurgistes, ici la SLN s'agissant de Poum.

Ce n'est pas le rapport de l'IGF ni les déclarations du Président de la République qui changeront les choses.

Aussi et à l'attention de mes collègues élus loyalistes et siégeant au Congrès qui se sont réjouis des déclarations du Président MACRON indiquant « *qu'il faut bouger la doctrine nickel..* », je leur ferai remarquer que ce n'est pas à la doctrine nickel au quelle a fait allusion le Président de la République mais à leur propre code minier, le code minier de la Nouvelle Calédonie adopté à l'unanimité par le Congrès de la Nouvelle Calédonie en 2009 et qui encadre les exportations de minerais bruts.

Le même code minier visé par l'un des axes de travail décidé à la réunion nickel du 25 juillet 2023 à Nouméa en présence du Ministre DARMANIN, et qui préconise « *la révision du cadre juridique des exportations de minerai* ».

Je ne suis pas d'accord pour que l'Etat se réapproprie, à ses desseins, une compétence déjà transférée et que les élus calédoniens en profitent pour détricoter le code minier.

Je ne me prêterai pas à cette forfaiture.

Le président



Paul NEAOUTYINE